

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 07 FEVRIER 2014**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE

Le 07 février à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle d'animation,

Sous la présidence de **Monsieur REGORD Henri, Maire**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2014

PRESENTS : Mesdames FABREGOUL Liliane, LAFONT Denise, MASSON GALLEAN Aurélie, VIALA Régine ; Messieurs FABRE René, MARMUS Joseph, REGORD Henri, VIDAL Patrice.

PROCURATION : Madame AUDIGE-GENIN Marie Thérèse a donné procuration à Monsieur REGORD Henri ; Monsieur ARMAND Bertrand a donné procuration à Monsieur MARMUS Joseph, Monsieur ANDRE Pierre a donné procuration à Madame VIALA Régine, Madame JUANABERRIA Anne -marie a donné procuration à Madame MASSON-GALLEAN Aurélie.

ABSENTS EXCUSES : M. JULIEN Franck.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAFONT Denise a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Avant d'entamer l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :

- Modification des statuts du Syndicat mixte du Bassin Versant de la Dourbie, délibération.
- Examen d'une lettre de réclamation d'un abonné, Madame VIDAL Nicole, concernant sa facturation d'eau et d'assainissement de 2013, délibération.

Accord du conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 10 JANVIER 2014.

Monsieur Patrice VIDAL fait lecture du compte rendu du 10 janvier 2014. Ledit compte rendu ne suscitant aucun complément ou modification est **adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

2-COMPTE-RENDU DES TRAVAUX.

En l'absence de Monsieur ARMAND Bertrand, Adjoint chargé des travaux, Monsieur le Maire informe le conseil sur les travaux importants en cours de réalisation à Réfrégiers concernant la pose de buses d'évacuation d'eau de pluie dans le chemin conduisant au réservoir, de curage de fossés, et de reconstruction du mur de soutènement du chemin de desserte des hauts du hameau.

Les travaux d'assainissement du hameau du Viala se poursuivent normalement malgré les désagréments dus au temps pluvieux. Les conduites sont branchées au réseau, la voie communale est remise provisoirement en service, les branchements des abonnés dans le hameau sont à réaliser. Les travaux de génie civil d'enfouissement des réseaux secs sont bien avancés.

3-COMPTE-RENDU DE REUNION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE.DELIBERATION.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion dudit syndicat qui a eu lieu le 22 janvier 2014 et consistant en partie à la modification des statuts. En effet jusqu'au 31 décembre 2013 la compétence « rivières » du bassin versant de la Dourbie était, pour sa partie communale, de compétence intercommunale et les cotisations statutaires d'adhésion prises en charge par la Communauté de communes Larzac, Tempeliers, Causses et Vallées. L'arrêté préfectoral n° 20132-3190003 du 15 novembre 2013 autorisant le retrait de la compétence « rivières » de la Communauté de communes Larzac et Vallées, la commune de Saint Jean du Bruel se substitue à ladite communauté pour ladite compétence. Ainsi, l'objet du syndicat et certaines dispositions sont-ils modifiées pour tenir compte du fonctionnement actuel.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte les statuts modifiés.

4-ATTRIBUTION DES LOTS DE TRAVAUX EGLISE DELIBERATION.

Après étude technique des offres et en application du cahier des charges par Monsieur Louis CAUSSE, Architecte des Bâtiments de France, la commission d'appel d'offres, dans sa séance du 7 février 2014 a décidé d'attribuer les lots suivants aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - Parements, badigeons , enduits à l' Entreprise CANO pour un montant HT de 39 920,00 €.
- Lot 2- Vitraux à l'Entreprise CLERMONT pour un montant HT de 26 200 € **non assujettie à la TVA.**
- Lot 3-Maçonnerie à l'Entreprise CANO pour un montant HT avec variante de 18 000,00 €.
- Lot 4-Electricité à l'Entreprise MARTIN pour un montant HT avec variante de 13 453 €.

Le Maire précise que le montant total de l'opération qui a été validée par la Commission d'Appel d'Offres s'élève à 97 573 € HT variantes comprises.

Dans le cadre des discussions, Mesdames LAFONT, FABREGOUL et VIALA s'interrogent sur la pertinence de la variante maçonnerie. Monsieur le Maire renvoie à l'étude technique de Monsieur Louis CAUSSE architecte des Bâtiments de France et rappelle la décision de l'Association Diocésaine.

Le Maire indique par ailleurs que des travaux divers de restauration du retable seront effectués par Christine BIRON pour un montant avec variante de 7750 € HT et de réfection de la sonorisation par l'Entreprise E.D.S. Electronique pour un montant de 6748,75 € HT.

Après en avoir délibéré et adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil valide les choix de la CAO, retient les entreprises susvisées pour chacun des lots et autorise le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

5- PLAN DE FINANCEMENT DETR / EGLISE. DELIBERATION.

Le plan de financement provisoire concernant les vitraux et les chéneaux et couverture s'établit comme suit :

Montant de l'opération	66 425,00 € HT (dont 26 200,00 € entreprise non assujettie)
Etat DETR (25 %)	16 606,25 €
Commune autofinancement	49 818,75 €
TVA	13 285,00 €
Reste à charge de la commune	63 103,75 €

Après délibéré, ce plan provisoire de financement est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- ANNULATION DE TITRE 2013 – BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT- DELIBERATION

Par lettre en date du 7 décembre 2013, Madame Nicole VIDAL fait une réclamation sur sa facture d'eau 2013 (5 219,78 € pour 2127 m³)consécutive à une consommation anormale due à une fuite d'eau difficilement décelable,(tuyau percé derrière une contre-cloison l'eau s'écoulant directement dans un regard.) Considérant que l'abonné a fait intervenir un plombier par l'intermédiaire de l'organisme HLM et vérifie dorénavant son compteur, le Maire demande au conseil municipal d'annuler le titre de 5219,78 € et d'établir une facture calculée sur la moyenne des consommations relevées sur les cinq dernières années soit 282,03 € pour une moyenne de 50 m³.

Après en avoir délibéré, décision adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7-MISE A DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX- DELIBERATION

Par courrier en date du 31 janvier 2014, Madame ALBERGE Nathalie - déjà autorisée par délibération n° 4 séance n° 4 du 27 juillet 2013 renouvelée par délibération n° 8 séance n° 8 du 18 octobre 2013 à utiliser la parcelle en friche contre un bon entretien cadastrée H 178- demande à pouvoir utiliser dans les mêmes conditions les parcelles attenantes actuellement en friche cadastrées H168,H169 ,H170.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés accorde la mise à disposition desdites parcelles et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.

8- SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Dans l'attente du versement des subventions demandées consécutivement aux travaux d'assainissement et pour pallier à tout retard de paiement qui serait préjudiciable pour les entreprises concernées, le Maire informe le conseil de la nécessité de demander une avance de trésorerie de **400 000 €**. Plusieurs banques seront consultées. Le conseil donne son accord de principe autorisant le maire à faire la démarche. Une délibération sera prise lors du prochain conseil municipal.

9- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures quinze.